

**LE BUS
de GERMINAL
à CLAIR VIVRE CENTRE
pour le cours de RYTHMIQUE**



Demande d'inscription*
1 fiche par enfant SVP

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

www.academie-evere.be

ÇA M'INTERESSE !

Chers parents, un service de transport est organisé entre plusieurs écoles de la commune et les différentes implantations de l'Académie. Ce service permet aux enfants de rejoindre les cours de l'Académie après l'école, sans vous obliger à quitter vos activités pour les y accompagner.

Les enfants sont accompagnés soit en rangs à pied, appelés "Pédibus", soit en bus.
Le projet est une initiative des parents et une aide logistique ainsi que des accompagnateurs sont fournis par la région de Bruxelles, la commune et l'Académie.

Les parents doivent cependant toujours soutenir de manière active le projet, en accompagnant les rangs quelques fois par an >> voir et signer la charte des engagements au verso.

* Ce document n'est pas une inscription, mais seulement une **demande d'inscription**, qui sera acceptée que si elle est compatible avec les circuits qui seront mis en place. Il faut minimum 3 enfants pour qu'un rang soit créé. Vous serez informés des suites positives ou négatives avant la 3ème semaine de septembre et en cas d'acceptation les coordonnées des accompagnants vous seront communiquées.
Le rang démarrera la 3ème semaine (9/09/24)

Formulaire à remettre directement à l'Académie lors de l'inscription, ou à renvoyer par :

Email : secretariat.academie@evere.brussels

Courrier : Académie d'Evere • Rue Edouard Stuckens 125 • 1140 Evere

Je soussigné(e) (NOM + Prénom) :

Mère / Père de (NOM + Prénom de l'enfant) :

Date de naissance :

Nom de l'instituteur(trice) à GERMINAL :

Email :

Téléphone Maman (en journée) :

Téléphone Papa (en journée) :

désire inscrire mon enfant au trajet en bus organisé entre Germinal et Clair Vivre Centre pour le cours de Rythmique (Formation musicale Préparatoire) : (cocher la case appropriée)

Le mardi: en P1* P2* P3*

Le jeudi: en P1* P2* P3*

* P1 = enfants qui ont déjà 5 ans ou auront 5 ans pour le 31/12/2024. **Cours de Rythmique de 16h00 à 16h50.**

* P2 = enfants qui ont déjà 6 ans ou auront 6 ans pour le 31/12/2024. **Cours de Rythmique de 16h50 à 17h40.**

* P3 = enfants qui ont déjà 7 ans ou auront 7 ans pour le 31/12/2024. **Cours de Rythmique de 17h40 à 18h30.**

! Le bus ne fera pas de trajet retour, les enfants devront être recherchés à Clair Vivre Centre.

Une « Garderie Rythmique » sera organisée à Clair Vivre Centre par l'éducateur de l'Académie, pour encadrer les enfants avant et/ou après le cours de Rythmique.

→ Veuillez lire attentivement la charte des engagements au verso, et si vous y adhérez, la dater et la signer.

Charte des engagements

Si vous souhaitez participer à ce projet afin d'en faire profiter votre enfant, voici les règles et responsabilités auxquelles vous vous engagez :

- 1. Accompagner le rang environ 2 à 3 fois par an.** Un calendrier en ligne vous sera communiqué afin que vous puissiez choisir les dates qui vous conviennent.
 - Pour les trajets effectués à pied (mention 'pédibus' au recto de cette feuille), il se peut qu'un bus de la STIB soit emprunté de manière exceptionnelle.
 - Pour les trajets effectués en bus scolaire (mention 'bus' au recto de cette feuille), il se peut que le trajet soit en bus de la STIB, de manière exceptionnelle.
- 2. En cas d'absence de votre enfant, prévenir l'accompagnant, de préférence par SMS.** Le numéro vous sera communiqué.
 - Il n'est pas permis de venir chercher votre enfant pendant le trajet. Si vous souhaitez le récupérer, cela doit être fait avant le départ ou après l'arrivée du rang, en avertissant l'accompagnant.
 - En cas de grève, journée pédagogique etc. à l'école de votre enfant, celui-ci sera tout de même accompagné avec le rang. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez prévenir l'accompagnant.
 - En cas d'absence du professeur de l'Académie, votre enfant sera tout de même accompagné. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez prévenir l'accompagnant.
 - Si pour une raison quelconque, le pédibus n'a pas lieu, vous en serez toujours avertis.
- 3. Sanction !**
 - Nous vous demandons pour la bonne organisation des rangs de signaler à l'accompagnant toute absence de votre enfant avant le démarrage des rangs. (ex. votre enfant est malade, ou vous venez le chercher directement à l'école etc.) **En cas de non-respect** de cette règle, nous vous signalerons le manquement. En cas de récurrence, nous nous verrons obligés de suspendre votre enfant du rang pendant une durée déterminée.
- 4. Désinscription**
 - Si vous souhaitez vous retirer vous et votre enfant du projet, le signaler à l'Académie et à l'accompagnant. *Voir les coordonnées au recto.*
- 5. Responsabilité**
 - Avoir souscrit une assurance responsabilité civile (assurance familiale) pour couvrir les éventuels dommages causés par vos enfants sur le trajet.
 - Prendre un temps avec votre enfant afin de lui expliquer le code de conduite dans les rangs, l'organisation spécifique de cette journée, etc.
- 6. Code de conduite pour les enfants**
 - Je respecte les consignes des adultes accompagnants.
 - Je reste groupé(e) avec les autres enfants.
 - J'ai les oreilles et les yeux grand ouverts et je respecte les consignes de sécurité.
 - J'attends toujours l'autorisation des accompagnants avant de traverser.
 - Je mets une chasuble de sécurité (par-dessus mon cartable !) afin d'être plus visible.
 - **Je sais que si les adultes accompagnants jugent que mon comportement est dangereux pour moi ou pour les autres, je ne pourrais plus faire partie du Pédibus/Bus.**
 - Si je prends le bus, je m'y comporte convenablement.
 - A l'arrivée, je me rends à la garderie si mon cours ne commence pas immédiatement, et je respecte les consignes de la personne surveillante. Sinon je vais au cours.
 - Je ne prends pas de ballons dans le rang, même tenus en mains.
 - Je ne prends pas de vélo, trottinette, skateboard ou autre véhicule dans le rang, même poussé.

En résumé !

- 1. Accompagner le rang environ 2 à 3 fois par an. S'inscrire via le calendrier en ligne.**
- 2. En cas d'absence de votre enfant, prévenir obligatoirement l'accompagnant, de préférence par SMS.**
- 3. Sanction en cas d'absence répétée non signalée !**
- 4. Souscrire à une assurance RC pour couvrir les dommages éventuels causés par votre enfant.**
- 5. Code de conduite pour les enfants à lire avec votre enfant !**

Je m'engage à respecter cette charte, et désire inscrire mon enfant au trajet décrit au recto.

Je marque également mon consentement pour le partage de mes coordonnées auprès des équipes chargées des rangs et ce dans l'unique but d'assurer la communication concernant ces derniers.

Date & Signature :